

Biais et discrimination des algorithmes

L'IA pourrait-elle aussi être source
de discriminations ?

Biais et discrimination des algorithmes d'IA

L'IA pourrait-elle aussi être source de discriminations ?

Des algorithmes sont aujourd'hui utilisés pour trier des CV lors de pré-embauches ou pour évaluer les scores de crédit financier. Seulement voilà : de par leur conception même, les IA reproduisent, voire parfois amplifient, les biais présents dans les données à partir desquelles elles sont construites. Elles devraient être dignes de confiance et ne pas se baser, même indirectement, sur des critères de genre, d'âge ou d'origine ethnique... Le problème semble majeur et des actions sont en cours au niveau européen pour contrer ces biais algorithmiques.

« RGPD Kezako? »

Le sigle RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données ». Il encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Le contexte juridique s'efforce de s'adapter pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages

accrus du numérique, développement du commerce en ligne...). Le RGPD harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

La confiance entre utilisateurs et plateformes est un des enjeux majeurs de notre ère numérique !